

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 24 novembre 2017

Etaient présents : Tous les conseillers, à l'exception de Mrs Fischer et Schutz et de Mme Ludwig (tous excusés)

La séance est ouverte à 20 h par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME. Il informe les membres du conseil que des administrés du Chemin des Vignes ont demandé d'assister à la réunion pour l'examen du point à l'ordre du jour relatif à l'implantation éventuelle d'une antenne-relai par la sté Free. Ce dossier sera examiné en premier.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 29 septembre 2017.

A la demande du Maire, le secrétaire de mairie donne lecture du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2017. Le procès-verbal est approuvé.

PROJET D'IMPLANTATION D'UN MAT RELAI PAR FREE MOBILE

Le Maire fait le point sur l'historique de ce dossier. Il indique que, par courrier datant de mai 2017, la société Free Mobile a indiqué qu'elle souhaitait installer une antenne-relai sur le ban de la commune afin de répondre aux exigences du plan national imposant une couverture téléphonique couvrant la totalité du territoire. Le Maire indique également que la commune sera équipée pour la fibre, les travaux seront engagés en 2018 et la mise en commercialisation s'effectuera à partir de mars 2019. Il indique que le site moselle-numerique.fr donne le détail des projets en cours. Par ailleurs, l'installation du compteur Linky par Enedis s'effectuera à compter du mois de mars 2018.

Concernant l'implantation d'une seconde antenne relai sur la commune, il indique que sur le plan technique la société Free ne peut pas utiliser le mât existant, la création d'un nouveau pylône s'avère nécessaire. Le projet présenté par la société prévoit une implantation au lieu-dit « hohlecke » à proximité de l'antenne-relai SFR existante. A ce stade, la commune n'a pris aucun engagement avec la sté Free. Pour le moment, le Maire a posé une série de questions à la société pour lesquelles il attend encore des réponses plus précises, notamment pour l'exposition des personnes aux champs magnétiques. La société a indiqué que l'installation d'un mât respectera les normes imposées par la réglementation européenne et française.

Un débat s'engage entre les membres du conseil qui montre que les avis sont partagés. A ce stade et compte tenu de certaines incertitudes sur la diffusion des ondes électromagnétiques, le Maire indique qu'aucune décision ne sera prise ce jour. Un conseiller donne lecture d'un courrier rédigé par les habitants du Chemin des Vignes. Le Maire prend acte de ce courrier. Il indique qu'il reprendra contact avec le représentant de la sté Free pour lui faire part de l'opposition des habitants du secteur concerné par l'implantation du pylône et de plusieurs conseillers municipaux.

DECISIONS FINANCIERES

Le CM se prononce en faveur d'une augmentation de +0,9 % du montant des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} janvier 2018. Il décide de maintenir le prix du bois d'affouage, soit 12 € le stère pour les habitants de la commune et 13 € pour les personnes extérieures à la commune. Le CM adopte une délibération de régularisation du prix du fermage appliqué aux agriculteurs qui louent des terrains communaux.

Le CM accorde une subvention de 1 800 € au Football-Club et de 385 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers. Le CM approuve la convention établie pour l'organisation d'un atelier d'anglais au périscolaire.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Le CM autorise le Maire à procéder à un recrutement d'un agent en remplacement d'un agent momentanément indisponible afin d'assurer la poursuite du service.

Le Maire informe le CM de la demande présentée par un particulier qui sollicite la révision de la carte communale. Un débat s'engage sur l'opportunité d'une révision de l'ensemble du périmètre constructible de la commune. Le Maire rappelle que la commune dispose d'un nombre insuffisant

de places à bâtir et qu'une révision de la carte communale, malgré la lourdeur de la procédure, pourrait s'avérer nécessaire. Un groupe de travail au sein du conseil est constitué.

Le CM autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande publique pour le contrôle de la qualité de l'air dans les bâtiments scolaires.

DOSSIERS DE TRAVAUX

- Vestiaires du football-club
Le chantier n'a pas subi de retard sur le planning initial, les travaux devraient être achevés pour le 15 janvier 2018.
- Rue de la Colline
Le CM confie la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération de requalification de la rue de la colline au bureau d'études paysager Stéphane Thalgott de Metz qui a présenté l'offre la moins disant d'un montant de 30 600,00 € HT.
Le CM autorise le Maire à présenter un dossier de demande de subvention DETR pour réaliser le remplacement de 2 portes d'accès à l'école primaire et l'installation d'un tableau numérique à l'école maternelle.
Le Maire fait le point sur la rentrée scolaire et les effectifs de l'ensemble des classes qui montrent une certaine stabilité grâce à l'arrivée d'élèves extérieurs à la commune. Le CM autorise l'achat de petit mobilier pour l'école maternelle.

DIVERS

La distribution du bulletin municipal se fera le 26 décembre.

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 6 janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

Le Maire,